



## Programme d'utilisation durable des ressources naturelles par l'agriculture : onze nouveaux projets ont été déposés

**La Confédération encourage une meilleure utilisation des ressources naturelles par l'agriculture en allouant des contributions en vertu des art. 77a et 77b LAgr. Cette année, onze demandes ont été déposées pour des nouveaux projets d'utilisation durable des ressources. Les projets portent sur des sujets très variés, la plupart d'entre eux débiteront en 2017.**

Le programme d'utilisation durable des ressources vise une utilisation plus efficace des ressources naturelles nécessaires à la production agricole, une optimisation des moyens de production employés et la promotion de la diversité biologique de l'agriculture. D'une durée de six ans et suivant une approche ascendante, les projets améliorent la durabilité dans l'utilisation des ressources naturelles dans une région ou une filière donnée, sans entraîner de restriction de la production agricole. Les projets se fixent obligatoirement deux objectifs :

1. Un objectif d'efficacité: chaque projet doit déboucher sur une amélioration permanente de la durabilité dans l'utilisation des ressources naturelles nécessaires à l'agriculture au sein du périmètre du projet et pendant sa durée.
2. Un objectif d'apprentissage: chaque projet doit générer un gain de connaissances rayonnant au-delà de la durée du projet et du périmètre concerné.

En outre, les projets d'utilisation durable des ressources suivent une approche intégrée constituée d'un ensemble de mesures. Ces mesures comprennent le soutien des nouveautés techniques, organisationnelles ou structurelles, la formation, la vulgarisation et l'information, le contrôle de la mise en œuvre, le monitoring des effets et l'accompagnement scientifique. L'effet obtenu par les mesures prises dans le cadre du projet doit perdurer une fois celui-ci terminé. Ce programme concerne essentiellement les pratiques agricoles, mais il est aussi possible d'obtenir un soutien pour des innovations touchant à un autre aspect de la filière agroalimentaire.

### **Onze nouveaux projets ont été soumis**

Les dossiers pour de nouveaux projets peuvent être déposés auprès de l'OFAG soit pour fin mars, soit pour fin juillet de chaque année. Cette année, onze nouvelles demandes ont été soumises. Les projets déposés portent sur une grande diversité de thématiques, décrites dans le tableau suivant :

Description du projet	Objectif du projet / Ressource concernée
Projets de pollinisateurs dans les cantons de Vaud, du Jura et de Berne	Promotion des abeilles mellifères et sauvages
Projet « Biodiversité et grandes cultures » de la Station ornithologique et de la HAFL	Promotion de la biodiversité dans les grandes cultures
Projet d'irrigation du canton de Vaud	Irrigation durable
Projet « BiodivSol » du canton de Vaud	Exploitation durable des sols
Projet d'amélioration des sols « Grand-Marais » de la corporation de propriétaires de la section Anet – Champion – Chules	Amélioration des sols
Projet d'exploitation de l'humus du canton de Soleure	Augmentation de la fertilité des sols
Projet d'élimination de la bactérie Staphylococcus Aureus dans le canton du Tessin	Réduction du recours aux antibiotiques
Projet de mise en place d'un service de santé destiné aux veaux	Réduction du recours aux antibiotiques
Projet d'arboriculture des cantons de Vaud, du Valais et de Genève	Amélioration de la durabilité dans l'arboriculture
Projet d'arboriculture du canton de Thurgovie	Amélioration de la durabilité dans l'arboriculture
Plateforme suisse d'agriculture de précision	Application d'agriculture de précision

Les projets déposés seront examinés par l'OFAG et par un groupe d'accompagnement externe au cours du second semestre 2016. Si nécessaire, les porteurs de projet seront conviés à développer leur projet en dialogue avec l'OFAG. Les projets pourront débiter au plus tôt en janvier 2017.

L'an dernier, six nouveaux projets d'utilisation des ressources ont reçu l'aval de l'OFAG. Trois d'entre eux ont débuté en janvier 2016, dont deux portant sur la protection du climat dans l'agriculture et l'un portant sur la réduction du recours aux antibiotiques au moyen d'une nouvelle offre de vulgarisation en médecines complémentaires. Les trois autres projets commenceront au début de 2017 : deux concernent les produits phytosanitaires et l'un la promotion des abeilles mellifères et sauvages.

Contact / Renseignements :

Ivo Strahm, Office fédéral de l'agriculture OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, tél. +41 58 462 55 25

Caroline Amsler, Office fédéral de l'agriculture OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, tél. +41 58 462 76 76

Newsletter Quoi de neuf à l'OFAG ?, septembre 2016